

Signalétique sur les routes jurassiennes

Stéphane Theurillat (PDC)

Depuis un certain temps, certaines réfections de la chaussée font, une fois les travaux terminés, l'objet de modifications de leur tracé signalétique. L'élément qui interpelle les citoyens est que la plupart du temps la signalétique devient plus contraignante que par le passé. Il est donc régulièrement constaté que des lignes continues remplacent des lignes interrompues et ceci à des endroits où la nécessité ne semble pas évidente.

Dès lors, le Gouvernement est prié de répondre aux questions suivantes :

- 1. Qui décide les modifications des tracés signalétiques ?**
- 2. Sur quelle base légale sont prises les décisions ?**

Par avance, nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Stéphane Theurillat (PDC)

Co-signataires

- Bernard Studer (PDC)
- Mathieu Cerf (PDC)
- Olivier Goffinet (PDC)
- Anne-Lise Chapatte (PDC)
- Vincent Eschmann (PDC)
- Lionel Maitre (PDC)
- Amélie Brahier (PDC)
- Josiane Sudan (PDC)
- Magali Voillat (PDC)

Intervention déposée officiellement le 30 mars 2022

Documents annexés